

POSTULAT - Pour la création d'un carré musulman au cimetière communal
d'Yverdon-les-Bains

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chères et chers collègues,

Une société se juge à la manière dont elle traite ses membres, tout au long de leur vie, mais aussi dans la mort. Derrière les questions d'aménagement du territoire ou d'organisation des services publics se joue en réalité un enjeu fondamental : celui de l'égalité réelle entre les habitantes et habitants de notre ville.

Aujourd'hui, une partie de la population d'Yverdon-les-Bains – des personnes qui vivent ici, travaillent, paient leurs impôts et participent pleinement à la vie collective – ne dispose pas des mêmes conditions face à un moment aussi universel que la mort.

Faute de solution adaptée au niveau communal, de nombreuses familles de confession musulmane sont contraintes d'organiser le rapatriement des corps vers l'étranger. Cette situation engendre des coûts financiers importants, des démarches administratives complexes, et une forme de rupture avec le lieu de vie du défunt.

Cette réalité n'est pas le fruit du hasard. Elle reflète un décalage entre l'évolution de notre société et l'adaptation de certaines infrastructures publiques. La population musulmane d'Yverdon-les-Bains n'est pas une population de passage : elle est installée, enracinée, et fait pleinement partie de notre tissu social.

Or, la possibilité d'être enterré là où l'on a vécu constitue un élément essentiel d'ancrage, de dignité et de reconnaissance. À l'inverse, devoir organiser la mort à distance peut être perçu comme une forme d'exclusion persistante.

Il est important de souligner que les exigences liées aux rites funéraires musulmans sont largement compatibles avec le cadre légal suisse. Plusieurs villes ont déjà mis en place des carrés musulmans intégrés à leurs cimetières communaux, démontrant qu'il est possible de répondre à ce besoin de manière pragmatique et respectueuse des principes du service public.

La création d'un carré musulman à Yverdon-les-Bains ne constituerait pas un privilège, mais bien une mesure visant à corriger une inégalité de fait et à garantir des conditions dignes et équitables pour toutes et tous.

Par ce postulat, nous invitons la Municipalité à :

- évaluer les besoins liés aux pratiques funéraires des personnes de confession musulmane à Yverdon-les-Bains.
- étudier la faisabilité de la création d'un carré musulman au sein du cimetière communal.
- analyser les conditions permettant de concilier exigences religieuses essentielles et cadre légal suisse.
- s'inspirer des expériences existantes dans d'autres communes suisses ;
- présenter au Conseil communal un rapport accompagné, le cas échéant, de propositions concrètes.

Je vous remercie de votre attention.